



PRÉFET DES LANDES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
des Landes**

**Service police de l'eau et
milieux aquatiques**

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
Mission Connaissance et Evaluation
Cité Administrative - Boîte 55
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX**

Dossier suivi par :
Laurent DUROU
Jean-François MOZAS
Tél. : 05.58.51.30.52
Fax : 05.58.51.30.49

Mèl : ddtm-spema@landes.gouv.fr
Objet : Autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014
**PROJET DE DEFRICHEMENT ET DE MISE EN CULTURE AVEC IRRIGATION A
TRENSACQ**
Saisine de l'Autorité Environnementale.

Réf. : 40-2016-00130

MONT DE MARSAN CEDEX, le 3 janvier 2017

Dans le cadre de l'expérimentation « Autorisation unique loi sur l'eau », mon service instruit l'opération suivante :

Demande d'autorisation unique - LARRERE Sylvain - PROJET DE DEFRICHEMENT ET DE MISE EN CULTURE AVEC IRRIGATION A TRENSACQ

Ce dossier fait l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L. 122-2 et suivants du code de l'environnement. Aussi, Vous trouverez ci-joint le dossier et son étude d'impact pour avis en tant qu'autorité environnementale.

Au titre de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 2 mois à réception de ces documents pour fournir cet avis. Passé ce délai, votre avis sera considéré comme favorable.

Afin d'assurer la bonne instruction de ce dossier, veuillez m'indiquer la date de réception de ce courrier et me transmettre votre avis dans les délais prévus.

Mon service se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire nécessaire.

Pour le préfet et par délégation
Monsieur le Chef de service
Ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts



Bernard GUILLEMOTONIA

P.J. : Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation
Copie : SNF